[illegible] Marcelle [illegible] Rot-[illegible] Lamarche [illegible] Bouchel, maire [illegible] Coulbert, négociant à Fourmies.

Canton de Quesnoy-Est

MM. Coulmeau, conseiller général et maire à [illegible] Corinne, ancien maire en Quesnoy-[illegible] maire à Louvignies-Quesnoy, [illegible] à Obrechies. — Verdavaine, maire de Vers-[illegible] Willot, conseiller d'arrondissement à Poix-du-Nord.

Canton de Quesnoy-Ouest

MM. Carlier Achille, négociant en Quesnoy, conseiller général, ancien conseiller général à Villers-Pol. — Cesquin, conseiller d'arrondissement, maire à Frasnoy. — Croix Ernest, marchand de bois en Quesnoy et Dehaze, député, maire général à Preux-au-Sart. — Derôme, chirurgien médecine à Wargnies-le-Petit. — Fosse, maire à Gommegnies. — Manse René, propriétaire à Villers-Pol. — Quinche, cultivateur, adjoint au maire à Wargnies-le-Petit. — Quinche Ernest, propriétaire à Frasnoy.

(A suivre.)

Nos compatriotes. — On a vu dans le mouvement administratif publié dimanche que M. Lecomte, sous-préfet de Senlis, était nommé sous-préfet de Dieppe. Ce jeune et distingué fonctionnaire est le fils de notre dévoué sénateur, M. Maxime Lecomte. Nous lui adressons nos félicitations.

Poèmes Académiques. — M. Emile Leroux, avocat à Arras, est nommé officier d'Académie.

ROUBAIX

Vol chez un charcutier. — Dimanche vers dix heures du soir, deux individes entraient dans le magasin de M. Loriden Edmond, âgé de 31 ans, charcutier, 111, rue Ma Campagne, et demandaient des petits pains. N'en ayant pas, le commerçant, qui allait en chercher, pour couper des tartines. Pendant ce temps, un des deux individus, Tarlée Emile, âgé de 32 ans, débourrait, s'emparait d'un saucisson de poulet valant trois francs.

Après la sortie des deux hommes, Mme Loriden courut le dépêcher, M. Loriden sortit et alla prévenir son mari qui causait dans un estaminet voisin avec l'agent de sûreté Paris et M. Lemaire, secrétaire de la arrondissement. Les deux agents se mirent à la poursuite de voleur qui a été arrêté, puis conduit hier après-midi au parquet.

Mort subite. — M. Quévreux Ernest, âgé de 20 ans, demeurant rue Lafontaine, cour Vanbonte, employé à la manufacture de caoutchouc de M. Ch. Degrave, rue du Tilleul, est mort subitement, tendis qu'il lisait un journal dans l'estaminet de M. Angelus Demey, à l'enseigne « Coq Fromgeola », rue du Tilleul, 140.

Blessé par sa femme. — Dans la soirée de dimanche à lundi, M. Emile Cordonnier, cabaretier, rue de Beaurevoir, 12, voulait mettre à la porte plusieurs de ses locataires qui lui doivent de l'argent, et étaient allés chercher de la bière dans un estaminet voisin pour venir la boire chez lui. La femme du cabaretier, Victorine Demolder, s'y oppose et les deux époux se battirent. Au cours de la lutte, Cordonnier fut frappé par se femme d'un violent coup porté avec un pot en grès, coup qui lui fit une large blessure en cette droit du nez.

Le blessé a été pansé en poste de police de 3e arrondissement.

Grave accident de voiture. — Lundi vers 9 heures 45 du matin, M. Decottignies Lucien, 26 ans, demeurant rue des Progrès, 55, Croix, livreur au service de M. Prouvost, brasseur, conduisant un camion attelé de deux chevaux et chargé de cinq fûts vides, de la rue Décrème, se dirigeait vers la rue de Tilleul, quand au tournant de la rue Ma Campagne, il fut forcé de ralentir, les voies étant trop étroites, pour laisser passer un autre camion.

Au cours de cette manœuvre, le jeune Flore Lejeune, 2 ans 1/2, rue Décrème, 77, qui traversait la chaussée avec son petit frère, a été renversé et atteint par la roue droite gauche des deux roues du camion. Le docteur a déclaré ne pas pouvoir se prononcer sur les suites de l'accident.

Cambriolage. — Dimanche, vers onze heures du soir, des cambrioleurs ont pénétré par la fenêtre chez M. Eugène Catoire, demeurant angle des rues de Lens et de Linsem boeuf, et ont enlevé une somme de 20 francs placée dans le tiroir d'une machine à coudre. Tous les meubles du rez-de-chaussée ont été fouillés, rien d'autre n'a été enlevé.

M. Catoire, qui était couché, a constaté le vol vers 11 heures 1/2, en descendant pour fermer les volets que le vent faisait claquer contre le mur. Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

Arrestation d'une expulsée. — L'agent Doutreligne a mis en état d'arrestation, rue de Beaurevoir, la nommée Marie Verkenghe, âgée de 23 ans, journalière, demeurant rue Bernard, 27, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Elle a été conduite à Lille, hier, à une heure.

Manifestation de sympathie. — Dimanche, des délégations de la société de gymnastique l'Ancienne, c'est-à-dire de M. Albert Dubouchage, remplaçant M. Emile Viton, président, malade à Lille, s'est rendus en domicile de M. Jean Bonte, ancien directeur de l'Ancienne et membre de Roubaix-Tourcoing, pour le féliciter de sa récente nomination au grade d'Officier d'académie.

En termes charmants, M. Dubocage a dit à notre ami Bonte-Bec combien sa décoration, bien méritée, faisait plaisir à tout le monde et honneur à l'Ancienne.

Très ému, M. Jean Desgenelles répondit à M. Dubocage pour lui dire combien il était touché de la démarche des gymnastes et pour lui assurer que son fils de plus en plus se coller dévouement à la cause de l'« Ancienne ».

Au Collège de Jeunes filles. — Mlle Fleuret, surveillante d'externat à titre provisoire au collège de jeunes filles de Roubaix, vient d'être nommée en la même qualité au collège de jeunes filles de Roubaix, en remplacement de Mlle Goetzler qui passe à Armentières.

Institut Turgot. — L'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot organise un grand concert d'hiver qui aura lieu le dimanche 11 courant, à 7 heures 3/4, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot, rue de Lannoy. Outre le concours de Mlles Thuillier, sociétaire, [illegible] pianiste pourra, le reste des cours de [illegible] de l'Union Française ; MM. Carnel, des [illegible] de quatuor Dehemel, composé de [illegible], Lecomte, Drouflo et Becquerlet, [illegible] symphonique, sous la direction [illegible], professeur de l'Institut Turgot.

Concert de Bienfaisance. — La représentation [illegible] qui est définitivement fixée au [illegible] novembre prochain (matinée).

[illegible] Mlle Jeanne Mille bouillie, ces [illegible] qui finissent en haute estime [illegible] le talent déployé nous avons [illegible] de nos artistes et plus [illegible] de Roger, l'Aiglette tel qu'on [illegible] les Chansons de la Vertu, [illegible] Dimanche, on ne sait sans [illegible] l'Adversaire, Le Cœur [illegible]

Les accidents du travail. — Un chouceur au service de la voirie municipale, M. Théophile Jacquet, âgé de 30 ans, demeurant rue Montgolfier, 8, a été blessé au pied droit par un rideau en sens d'immondices. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Deschepper-et Cie, M. Robertis Adolphe, âgé de 43 ans, apprêteur, demeurant Grande-Rue, 23 à Croix, s'est lué à la coude droit en voulant retirer une pièce partionnée. Vingt jours de repos.

Caisse d'Epargne. — Sommes des 3 et 4 novembre Caisse centrale de Roubaix, succursales de Launoy, Croix, Wattrelos et Rouvroy. Nouveaux livrets, 77. Versements. 91 782 fr. Remboursements, 46 763 fr. 25.

Théâtre de Fontenoy. — L'*Accommodor*, drame en 4 actes et *Monsieur chasse*, vaudeville en 3 actes. Un bel programme avait attiré beaucoup de monde dimanche soir au théâtre de la rue Archimède.

L'*Accommodor*, drame de M. W. Busnach et Gastineau, est une production qui semble que possible du livre de M. Emile Zola, tout ne étant cependant très intéressant et se déroler, phénomène commun à presque toutes les pièces tirées des romans.

L'interprétation de ce drame a été excellente, au lot une nouvelle occasion pour le public d'applaudir M. Marcel Boutet, le sympathique premier rôle, qui nous fait en Pierre Coupeau tout à fait remarquable, en Sa tableau en particulier : « La Grenouille bouillie » et le « Bête de Coupeau ». M. Boutet lut d'une vérité saisissante. Nos félicitations aussi à Mme J. Delza (Gervaise), Mme J. Bremont (Virginie) et MM. Okermann, Morivel, Doucère sans oublier le petite Yvonne qui fut très gentille dans le rôle de Nana.

Monsieur chasse, un très bon vaudeville de M. Georges Feydeau, très habilement joué par MM. Doucère, Obermère et Mmes Bremont, Pères et Vendemme, a clôturé cette bonne soirée au milieu d'un fourire et des applaudissements.

Etat-Civil

Naissances. — Louis Vandenbroucke, rue du Fresnoy, 6. — Yvonne Strobbe, rue Beaumelle, 4. — Marcel Boutin, rue de Barbis, 86.

Mariages. — Entre : Eugène Lebloie, lorgneur, 6 Dorigoles et Maleoie Bernard, blanchisseuse, rue de Lannoy. — Jules Maisoot, tisserand, rue Beaumelle. — Saint-Antoine, 4 et Marie Delepaux, couturière à Lille.

Décès. — Joseph Calonne, 54 ans, brigadier de police, rue Pellan, 25. — Paul Demaumont, 13 ans, employé de commerce, rue Pierre de-Roubaix, 227 — Philomène Keebrouck, 63 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 231 — Marcel Dupuis, 4 jours, rue de la Conférence, 2. Deboosère 10 — Marie Legrain, 86 ans, sans profession, rue St-Jean — Marie Allain, 56 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Léon Dutrieux, 56 ans, journalier, rue Blanchemaille — Casimir Toisoz, 35 ans, ébouteur, rue Blanchemaille.

TOURCOING

Un individu qui effraie les femmes et les enfants. — Dimanche vers 8 h. 1/4 du soir, quatre mères de famille, Mmes Delsemme, Bloublomme, demeurant rue du Pont-Rompu; Desombles et Boulinghien, rue Beaumarchais, revenant de Neuville-en-Ferrain, accompagnées de leurs enfants. Elles suivaient la rue Recina, lorsque soudain, un individu qui se tenait caché derrière une haie, bondit et courut après elles.

L'émotion qu'éprouvèrent les femmes et les enfants fut si vive que plusieurs se trouvèrent mal. Une autre femme, Mme Sieux, qui habite rue Lodi, fut elle-même tellement effrayée par les cris poussés par le groupe de femmes et d'enfants qu'elle se relogia dans un estaminet où elle éprouva une syncope.

La police a pu identifier le jeune marin des ménagères qui éprouvèrent une si vive peur et, le signalement de l'individu qui se tenait embusqué a été fourni.

Vol de linge. — On vient de signaler drap de lit, taies d'oreillers, essuie-mains, mouchoirs, etc., ont été volés au préjudice des époux Wintmens, marchande de légumes, rue de Gand. Le linge dérobé avait été déposé pour y courir sur un terrain derrière l'habitation des époux Wintmens. Une enquête est ouverte.

Bris de clôture. — Dimanche dans la soirée, un bris de clôture a été commis chez M. Destombes, cabaretier, rue des Bonnets, en Banc-Seau. Deux vitres de la lucarne ont été enlevées et le temps de pierres par les individus que l'on croit connaître. Toutefois aucune plainte n'a été déposée.

Plainte en violence. — M. Aegueilin Hiouton, 20 ans, homme de peine, demeurant rue Le Verdier, 43, s'est plaint d'avoir été assailli vers 11 h. 1/2 du soir, au moment où il sortait d'un restaurant de la rue Nationale, par le nommé A. L.... 23 ans, ajusteur, qui lui porta deux coups de poing au visage, déterminant une blessure de la joue gauche.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est produit en cours de la nuit de samedi à dimanche, au domicile de Mme Marie Lepers, veuve Desmarchelier, rue Neuve, 11. Il a été éteint par les circonscriti avec l'aide des voisins et les pompiers, qui avaient été prévenus et se sont transportés sur les lieux n'ont pas eu à intervenir. Les dégâts peu importants sont couverts par une assurance.

Elle voit, pour vos Pardessus et vos Complets, au *Magasin Belge*, rue de Lille, 26, Tourcoing.

Accidents de travail. — M. Paul Heuchel, employé au service de Mme veuve Deel, rue de la Tossée, a contracté une plaie et entorse au pied droit par le frottement d'une roue de son camion. Docteur Colleaux, 15 jours.

— M. J.-B. Cattoir, 42 ans, homme de peine chez MM. Achille et Pierre Pollet, a fait une chute dans les escaliers. Rotures externes du cou de pied droit. Docteur Dechief, 10 jours.

— M. Jean Van den Broucke, 25 ans, homme de peine au service de M. Decoyette-Leleu, autrepresent, a glissé sur une pièce de bois et a été atteint d'une contusion de la cuisse droite. Docteur Delcosses, 25 jours.

Inspection de la Lib aire Etéagère. — Pendant le deuxième quinzaine d'octobre, il a été introduit en France par le gare de Tourcoing les articles de librairie étrangère suivants :

Livres en langues mortes, 200 k., en langue française, 545 k. ; musique étrangère imprimée, 5 k. ; chromos et lithographies, 30 k. ; journaux et revues à remplir à la main, 350 k. ; journaux belges, 50 k. Au total : 1,255 kilos contenus en 21 colis qui ont donné lieu à 9 procès verbaux de douanes.

Théâtre Municipal. — Superbe, admirable et un bon à l'entre, la représentation des *Drapeau de Villars* donnée ce matinée, dimanche, au Théâtre de Tourcoing.

Mlle Marcillac a été ovationnée. Elle le mérite, M. Bertet, Sylvain, malgré un mal dont il souffrait au bras droit maintenu en écharpe, a été un excellent partenaire de la duchesse. M. Dédon a montré son admirable talent de chanteur et de comédien. C'est un baryton superbe. M. Fertiel, au comédien comment, a été désopilant dans le rôle du Fermier Tellbeil. M. Cormoreu a bien présenté le Pasteur.

Enfin les chœurs se sont surpassés et l'orchestre a été merveilleux.

Le ballet mythique *Tircie et Cléo* qui clôturait le spectacle a été splendide.

***

Demain mercredi, au soirée : *Le Brasse ou le Petit Parisien*, drame en 5 actes et 10 tableaux, de M. Aulet Bourgeois et Paul Ferval.

Etat-Civil

Naissances. — Blanche J.-B., rue des Glycines, 21 — Dumbouel J.-B., rue du Vieux-Pont, 19 — Montagne Marcelle, rue de Gand, 203 — Rita Chartier, rue de Tourcoing, 30 — Lodoïl Yvonne, rue de Roubaix, 128.

Mariage. — Entre : Poissonnier Pierre, journalier et Rue Marie, bobineuse.

Décès. — Wittouck Gustave, 47 ans, rue de Cluny 11 — Carbonel Hermance, 23 ans, rue Morengo, 86 — Desballer Celine, 4 mois, rue du Flocon, 216 — Leclercq Augustin, 60 ans, rue de Bitche, 16.

Condition publique

Mouvement de la semaine du 29 octobre au 3 nov.

		Kilog.
1° Soies		200
2° Laines peignées		290 750
3° «	liées	102 129
4° «	diverses et blousées	210 169
5° Cotons		90.170
	Total	853.728

Nombre de lots, 622 — Conditionnement, 1.735 Tirages, 291 — Dégrossages, 1 — Marqué à terme, ...

LILLE

Rixes graves. — Deux rixes graves, sur lesquelles on n'a pu encore faire le jour, se sont produites en cours de la soirée dernière nuit.

La première s'est passée au théâtre l'estaminet Garbette, rue des Guinguettes, 92, à Saint-Maurice. Depuis plusieurs heures, trois compagnons, Léonide Bert, qui occupe une chambre de cette habitation, Charles Vignon, rue de Paids, et un inconnu qu'on désigne sous le nom de Grand Auguste, étaient assis près de tables différentes quand une discussion survint entre ces deux derniers et le patronne pour le paiement des consommations.

La querelle allait tourner mal quand Bert, dédoie locataire du cabaretière, crut qu'il était du son devoir de sonnerie ses revendications. Mal lui en prit, car une grève bagarre s'en suivit et le 6 décembre et Léonide Bert tombait bientôt sur le plancher, grièvement blessé.

Quand la police arriva, cette triste scène avait pris fin Vignon et son ami avaient disparu. Ce ne fut qu'avec peine que les agents parvint recueillir quelques renseignements sur le motif de cette rixe.

Le blessé souffrant beaucoup, ils mandèrent aussitôt un docteur qui constate que la victime a reçu une double fracture du cou du pied droite, et le 8 décembre ouvrait à l'hôpital St-Sauvour. Vignon, qui M. Roy, commissaire du 3e arrondissement, a entendu, hier, prétend que si lui ni son compagnon, n'ont donné de coup de pied à leur adversaire. Il estime que la fracture qu'il porte à dû causée par sa chute. Vignon, qui a été laissé en liberté, a été l'objet ouvrons, d'un procès-verbal.

La seconde rixe a eu lieu rue des Etaques.

Vers une heure du matin, Jules Davas, 29 ans, journalier, domicilié au Pont de l'Abbaye à Marquette, passait dans cette rue, quand il rencontre sur son chemin, deux individus avec allures louches qui, le croyant sans doute en état d'ivresse, voulurent l'immerser.

Comme Jules Davas n'acquiescait pas à leur désire, une querelle surgit. Frappé d'un violent coup de poing, le pauvre chancela et tombe sur la pavé. Aux cris poussés par la victime, des habitants de la rue accoururent, mais les auteurs de ce méfait avaient pris le faite. Le blessé, qui a le pérond fracturé, a été transporté à l'hôpital St-Sauvour.

La police n'a pu encore retrouver ces malandrins, mais grâce aux témoignages recueillis dans le quartier, on peut espérer que l'un d'eux, un nommé T.... dangereux rôdeur, leur sera bientôt appréhendé.

Les agressions continuent. — Dans la nuit du 5 au 6 novembre, vers onze heures et demie, M. Léon Cornette, 25 ans, demeurant ses Belle-Veu, 78, regagnait son domicile après s'être amusé pendant toute la soirée dans un estaminet du quartier quand, passant près des Ateliers, à proximité du Pont de Fives, deux individus surgirent de l'ancienne porte et se jetèrent sur lui, pour lui donner de violents coups de poing au dépied. M. Cosne leur tint tête et parvint à les mettre en fuite sans qu'ils aussent réussi à lui enlever son porte-monnaie.

Bicyclette disparue. — Dans la soirée de dimanche, vers six heures, M. Lemaire, de Toercoing, venu pour passer se journée dans notre ville, déposait dans le couloir d'un hôtel de la place de la Gare, 15, en bicyclette dont le voleur est de trois cents francs environ. Quelques instants plus tard, quand il vint pour la reprendre, sa machine avait disparu. C'est en tramway que M. Lemaire a dû regagnes Tourcoing.

La voleuse de boucles d'oreilles. — Henriette Collier, la jeune vaurienne de la rue du Caire-Saint-Sauveur, qui avait incriminée, si l'on en juge par nos nombreux vols, de dévaliser toutes les fillettes de leurs boucles d'oreilles, a été déférée, hier, en parquet et immédiatement interrogée. Les larcins que nous avons annoncés ne sont pas les seuls qu'on lui reproche.

En effet, le juge d'instruction a appris que la petite Marguerite Thiémpont, qui se rendait à l'école Lydéric, avait été aussi le victime de cette voleuse rusée. Il a été informé en notre ville que le 25 octobre dernier, cinquante centimes une reconnaissance à Mlle Angèle Doti, ouvrière à l'usine Delesalle, à Fives. Les entres auraient été cédées à vil prix dans des établissements avoisinant le Mont-de-Piété.

Vol au compteur à gaz. — Profitant d'un moment d'absence de la cohersitère, des inconnus ont enlevé, dans l'estaminet Bedendre, rue de Lannoy, 13, le tirelire d'un compteur à gaz à paiement préalable, dit a compteur à deux sous ». Cette tirelire contenait la somme de quatre francs environ.

Les pochards en tramway. — Lundi soir, vers six heures, le nommé Arthur Rochelle, 21 ans, chauffeur, demeurant à Cysoing, rue Chanzy, était ivre, et malgré le défense formelle de monter à l'intérieur du tramway, il voulut monter dans un car J, place de la Gare. Devant l'insistance de l'ivrogne, plusieurs personnes voulurent intervenir, mais celui-ci déclare qu'il allait leur faire leur affaire à tous.

Il commençait déjà à joindre le geste à la menace, quand un agent arrive, qui prie Rochelle de circuler s'il ne voulait pas être conduit au violon. Prudent aimer une attitude de doll, sentant que son état le lui permettait, notre pochard déclara que les agents étaient tous des lâmiaente et qu'il n'en n'avait pas peur. Néanmoins, comme il avait affaire à un solide guilleret, il dut, après quelques volitées de résistance, se laisser emmener et posa de police du troisième arrondissement, rue de Fives, où on l'a enfermé.

Porte fermée. — Arthur Mahieu, 25 ans, garçon de café, locataire de M. Despres, cafetier rue des Sauriés, 10, doit pour le loyer, 60 francs. Dimanche soir, ce dernier, comme il ne lui avait pas encore soldé la somme réclamée, il fit initiatif l'ordre de quitter ce maison.

Son locataire consentit à partir, mais estimant qu'une nuit froide comme celle de la veille était pas chose présentable à en sortir, il revint à son ancien domicile.

Cependant l'aviatier conduisant à son appartement, il enfonçait la porte que le patron avait fermée à s'ef et se mettait consistit au lit.

C'est en vain que M. Despres essaya de le déloger. Comme il ne voulait pas quitter les lieux, il appela à l'aide des agents de police, qui bien qu'en nombre de quatre, ne l'emmenèrent ce poste qu'avec beaucoup de difficulté. Il a été déposé en violon.

Créations de plusieurs rues. — Conformément à un arrêté, une enquête commodo et incommodo est ouverte sur le projet d'ouverture, à Lille (section de Fives), d'une rue entre la Pont supérieur de Fives et la rue Lamerck. Le projet sera déposé à la Mairie du 20 au 20 novembre inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance. A l'expiration de ce délai. M. Tribourdeux, conseillar général, recevra à la Mairie, les 21, 22 et 23 novembre, de quatre à six heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Une autre enquête est ouverte sur le projet d'une nouvelle rue en prolongement de la rue Bonte-Pollet. Les conditions d'enquête sont les mêmes que pour la rue qui doit conduire du Pont supérieur de Fives à la rue Lamerck.

Actes de probité. — Lundi après-midi, Brouwer Arthur, 13 ans, garçon boucher, demeurant rue Pierre-Legrand, 229, a trouvé, près de l'église de Fives, un porte-monnaie contenant 38 fr. 50 Il l'a immédiatement porté au commissariat de police du 3e arrondissement, rue de Bourne, où Mme Boulant, épicière, rue Lafontaine, 41, est venue le réclamer. Nos félicitations à ce jeune garçon.

— Lundi matin, vers 9 heures, M. Louis Bouché, employé à la justice de paix du 4e arrondissement, a trouvé boulevard Montebello un bon-poste d'une centaine valeur, qu'il s'est empressé de remettre à M. le secrétaire du bureau d'Esquermes.

RÉCLAME du Mercredi 7 Novembre aux GALERIES LILLOISES : BAS noire, pure laine, mailles fines, la paire vat. 2.00, vendue 1.85. 36710

Menus faits locaux. — Le gendarme Boutin passait hier rue du Long Pot, quand il heurta un inconnu Eugène Barbier, mineur, qui habite au n° 110 de cette même rue. Le réfractaire a été amené à le gendarmerie et conduit ensuite à la Citadelle.

— Drac ne cheutier, que M. Collu, entrepreneur, possède rue de Paris, des malfaiteurs ont, cette nuit, de l'avant-dernière nuit, dérobé une brouette.

— Un charretier A. L..., 17 ans, demeurant sur Henri-Kolb, a été gratifié d'un procès-verbal pour vol d'une sac de pommes de terre à M. Bertel, maréchar, rue de Londres, 60.

LES SPECTACLES

GRAND THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE

Aujourd'hui mardi, 6 novembre, *Faust*, l'opéra de Gounod, avec ubente par MM Massart, Brumen, et Leroy, ce dernier chanteur l'Invocation de Sa tableau. Mmes Rossi, Marcillac et Mlle interprétaient les rôles de Marguerite, Siébel et dame Marthe. Bureau à 7 h 1/2. Rideau à 8 h.

Prochainement, les *Mariés de Leonine*, comédie vaudeville en 3 actes de Capus.

FLÉCHETTES

Les employés des guichets télégraphiques de la rue Inkermann, à Lille, posseraient bientôt tout leur temps à la vente des timbres et des cartes postales. Leur bureau se trouvant en face de la porte d'entrée, n'est en effet à ces que d'accueillir les centaines de gens qui se fournissent magnère à la loge du concierge, maintenant fermée. Et les télégrammes subissent ainsi de nouveaux retards. Comme amélioration à ce service déjà surchargé, ce n'est vraiment pas banal. La fonctionnaire qui a eu la malheureuse idée de faire « vendre » les timbres à tous les guichets a est-il au moins convaincu par l'expérience que ceux du télégraphe devraient faire exception à la règle ? Il y a incompatibilité absolue entre les deux services et on ne voit pas l'intérêt des personnes, ordinairement pressées, qui ont à faire usage du télégraphe.

AUTOUR DE LILLE

RONCQ. — *L'Ecole des filles.* — La séance du Conseil municipal de Roncq du 11 octobre dernier est d'une importante pour le laïcisé personnel du village.

D'abord y étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice.

La question à l'ordre du jour était : le création d'une école laïque de filles à Roncq-Centre. M. le Préfet avait mis le Conseil en demeure de voter pour le 11 octobre les plans et devis de la dite école.

Nous constatons d'abord que M. le Maire, plein de déférence pour l'autorité supérieure, a étiudo le 11 octobre, dernier délai, pour réunir le Conseil municipal. Croit-il obtenir par de mauvais voutoir, les faveurs gouvernementales ? Nous savons très bien que les gros richards réactionnaires qui sont dirigent n'ont pas honte de la déférence du pouvoir, mais les ouvriers et les petits commerçants seraient heureux de pouvoir en profiter.

Bref, passons ! Nous reviendrons sur ce chapitre.

Les plupart des conseillers ont voté contre les propositions de M. le Préfet, et mentionnent, conséquemment, leur déclaration catégorique, et pourquoi ? « A cause des services rendus par les sœurs », a dit un conseiller municipal. M. le conseiller se qualifie « pas le monopole de la reconnaissance ; mais cependant, aujourd'hui, le progrès e marche. Le règne des congrégations est passé ; leur enseignement n'est plus se représentant. Les écoles laïques, ouvertes à côté des écoles tenues par les congrégations, ne sont pas gratuites, a riches et ra pauvres », comme l'a dit à Roncq, chaque ai fori notre esprit égoïtiste que nous devons cause s'efforcer de supprimer ces contingence inégalitée. Nous en avons assez de cette charité chrétienne de mensonge aiol.

Qu'il soit aussi : « Le majorité de la commune est de notre avis ». De quelle majorité voulez-vous parler, Monsieur le Conseiller ? Est-ce de cette des élections de 1904 ou de celle du 6 mai 1906 ? Lors de ces dernières, rappelez-vous bien que les voix républicaines dépassaient de 109 celles de candidat Grousseau, le chef de votre cœur.

Continuons : Votre délibération, Messieurs les 26 réactionnaires de Roncq, sera annulée ; soyez-en certains ! L'école sera laïte et l'enseignement laïque des filles que vous voudriez par-dessus le ventre de M. le Maire et Roncq Centre.

Les électeurs qui vous restent comprendront alors qu'ils ont sacrifié leurs intérêts à des hommes qui n'ont aucun souci du peuple. Messieurs les Conseillers qui prenez vos impérations dans le bâtiment voisine de la Mairie, peut-être après vous le sagesse à comprendre votre dignité en vous permettant plus de consserver un mandat que vous remplissez avec un esprit des vieux temps.

WATRELOS. — Jean Dame, 17 ans, qui des douaniers arrêtaient sur le territoire de Wattrelos, en sortiter Legrand, portant d'une tonnelée de bière de la bière belge, a été amené hier à le maison d'arrêt.

WASQUEHAL. — Ces jours derniers, les jeunes Dehoppouter, marchands, rentrant à leur domicile après avoir effectué leur vente habituelle, constatèrent qu'un carreau donnant dans leur cuisine, avait été brisé. Pénétrant ensuite dans leur logis, ils s'aperceviaient avec surprise que dans leurs chambres et dans le cuisine avait été jeté sur le sol, en leur avait dérobé un livret de caisse d'épargne de 800 francs et une action de 25 fr. au.

L'enquête que la victime mena ensuitôt près des voisins lui fit bientôt acquérir la certitude que l'auteur de ce vol n'était autre qu'un individu qu'ils avaient en quelquefois comme homme de peine, un nommé Henri Lemay, 17 ans, domestique, sans domicile fixe.

Informés de ces soupçons, les gendarmes se mirent à sa recherche. Ils le rencontrèrent, mais le malandrin ne leur laissa pas le temps de l'approcher.

Les gendarmes eurent beau courir, ils ne l'atrapèrent point. Ils ont eu hier le main plus heureuse et ont pu l'arrêter dans la rue du Tourcoing, à Roubaix.

Il a été interrogé hier après-midi par M. Vurin, juge d'instruction. Lemay a été énergiquement inculpé de vol.

BONDUES. — Des individus se sont introduits la nuit chez M. Mullier-Gelleud, cabaretier, et ont dérobé des victuailles et de la volaille.

— Un malfaiteur a été dérouté par M. Hennion, fermier à Roubaix, au moment où il introduisait une pince-monseigneur dans la serrure de l'habitation de M. Deponi, rentier à la Payelle. Il s'est enfui.

Quelques instants plus tard, le même M. Hennion faisait la rencontre d'un individu dissimulant un sac. C'était un braconnier, qui laissa tomber au chargé un enfuit. Le sac contenait une lapine de garenne.

MARCQ-EN-BARŒUL. — A Rouges-Berre, chez M. Dawson, contremaître, sous prétexte qu'un chef d'équipe avait molesté un de leurs collègues, 80 métallurgiste ont cessé le travail demandé, deux cinq entrevues qu'ils ont eues avec leur patron, que le chef d'équipe redviennent ouvrier.

LE NORD

DOUAI

Une évasion à l'Hôpital Militaire. — Dimanche dans la soirée, le soldat de 2e classe Noël Warocquier, de la 3e compagnie du 6er bataillon de 33e de ligne, en garnison à Douai, né en 1871, à Maurette-les-Lille, domicilié à Nœux-les-Mines, qui était en observation à l'Hôpital Militaire à propos du troublée cérébraux qu'il simulait, et qui devait rentrer au corps lundi matin pour y subir une punition disciplinaire, s'est évadé de l'établissement en escaladant un mur haut de plus de deux mètres et la grille d'entrée qui donne sur la place Maugin.

Pour ce fait Warocquier fut puni de quinze jours de prison. Il en a dévêtit complètement dans le local disciplinaire et donne de très signes d'aliénation mentale que le 30 octobre le médecin-major décide de l'envoyer en observation à l'hôpital où il fut reconnu simulateur. Dimanche matin on lui notifiait que la punition il aurait à purger le lendemain et le général de brigade avait porté à trente jours de prison la punition qui lui était infligée. Le soir même, il s'évadait.

CUINCY — Un incendie dont la cause est inconnue a détruit une meule de récoltes appartenant à M. Augeste Mouy. Les pertes, qui réfèrent à 700 francs, sont couvertes par une assurance.

AVESNES

AUNOYE VILLAGE. — On nous écrit :

Quelques disciples de Loyola, forteurs sans doute, ayant compris que la réactée ne pouvait donc notre région, délestent sur les militaire les colonnies et les inutiles les plus grossières.

Un des camarades les plus dévoués à notre cause, a eu le malheur de rencontrer des hommes qui prétendent pas à son cérémonies, pour y faire écrire leurs superbes pavillons brodée et le bas de leur jambe bien cambrée.

Et pourquoi dire autant lorsque vous assistes à ces carnavalesques comédies ?

Le conception de nos devoirs est plus noble.

Nous voulons par notre présence est tous confondre ceux le mêlée pensée, apporter un peu de soulagement moral à la douleur des parents du disparu.

Chez nous, pas de placer numérotées, pas de pieces d'honneur, le place d'honneur est tout simplement le présence aux funérailles, et vous aurez pu voir dérerminant l'humble travailleur de la terre soudoyant sans gêne la députe de la circonscription.

Vous nous dites : « Vos cérémonies au sont pas de circonstance : elles sont plutôt gênes. » Comme nous avons les preuves de ce que vous avez pour témoigner votre douleur d'à ce précédés d'un homme dégnisé qui nous débite des coupletts incongrues. Nous pourrions vous dire ce poudre : « Les vôtres ont plutôt l'air d'une cavalcade ».

Enfin, faites-en votre deuil, la Société de Libre-Pensée est bien vivante, elle poursuit l'œuvre qu'elle s'est tracée, elle veut la lumière, le grand jour de l'humanité, bases sur lo Relegion, elle n'est pas faite à l'image de vos idoles, dont les cœurs cicrétés sont remplis par l'hypocrisie, le mensonge et la calomnie

Eglantine isolée.

DUNKERQUE

MALO-LES-BAINS. — Un individu es présentait à l'estaminet du « Refuge », tenu par M Dubuisson, cenolerge à l'abattoir et demande s'il n'y avait pas de vieilles cartes à jouer « cadar, M. Dubuisson sortit un lustrée l'estaminet et revint avec une réponse négative.

« L'amateur de vieilles cartes se entire et, quelques instants après, M. Dubuisson constatait la disparition d'une somme de 140 francs placée dans un porte-monnaie déposé dans le tiroir de la caisse. Le débitant donne le signalement du filoutdvée précité à l'agent Brouck, qui crut avoir affaire à un nommé Jean Pardo, âgé de 21 ans, de Saint-Pol-sur-Mer. L'agent et M. Dubuisson se rendirent chez cette homme, mais ils ne purent rejoindre le voleur. Pardo fut appréhendé par les gardes saint-poiole. Il avoue être l'auteur de vol, mais affirme qu'en lui ne lui en ont fr., le surplus ayant été dépensé. Pardo prétend avoit disséqué une grande partie de l'argent dérobé.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

La fièvre aphteuse. — *Nombreuses bêtes malades sur le marché.* — *Les pourceaux.* — Samedi, sur le marché aux bestiaux d'Arras, M. Medeleine, sortier en bestiaux à Roye (Somme), amenait un troupeau de jeunes bêtes normandes maigres — 57 taurillons, génisses en bouillons — toutes atteintes de la fièvre aphteuse.

Les animaux malades ont été expédiés à M. Medeleine par son frère qui, les ayant achetés à Montebourg (Manche), les avait envoyés en trois fois en gare de Roye. Le directeur les avait d'abord conduits à la foire de Saint-Siméon, à Albert, où ils n'avaient pas trouvé preneurs. Il les avait alors dirigés sur Arras où ils étaient arrivés dans le nuit de vendredi à samedi. Contrairement à toute prudence, le propriétaire a différé de s'en aperçu de rien. Il sera naturellement poursuivi en correctionnelle.

Un premier arrêté préfectoral a ordonné le maintien en fourrière, jusqu'à nouvel ordre, des bêtes malades. Le contre, le lavage du marché de la place Victor-Hugo a été ainsi d'une désinfection à l'eau de Javel et on a décidé l'ordre de désinfecter les wagons qui avaient servi au transport de bêtes contaminées.

TROIS HEURES DU MATIN

La Déclaration ministérielle

L'opinion de la Presse.

De M. Menjoz dans le *Radical* :

Le Chambre a accueilli chaleureusement dans son ensemble cette déclaration ministérielle qui « vraiment de l'accueil.

On y sent la volonté d'agir et de tenir parole. C'est là une belle trouvée du programme rédical-socialiste offerte par un homme de doctrine, qui ne sait pas trahir et qui entend rester fidèle à ses idées, à son parti, à ses amis.

De M. Jaurès, dans l'*Humanité* :

Malgré tout, cependant, le déclaration a eu autre ellure et un autre accent que celle de ministère Sarrien. Elle est plus précise et plus ferme, et si vraiment le législature actuelle poursuit ordre l'impôt général et progressif sur le revenu et le capital, organiser sérieusement les retraites ouvrières, étendre à toutes les catégories d'industrie la journée de dix heures, faire une assez large brèche par le rachat d'en ondes réseaux aux systèmes des grandes Compagnies, une mesure grande serait accomplie.

Nous saurons bientôt si réellement le gouvernement nouveau est résolu à être pour la démocratie républicaine ou collaborateur efficace.

De M. Gérault-Richard, dans l'*Aurore* :

La déclaration dit en termes très clairs ce qu'elle veut dire. Les lecteurs de l'*Aurore* y retrouveront une manière de s'exprimer qu'ils n'ont point oublée. Quant aux actes gouvernementaux qui en doivent être la sanction, les nommés de bon vouloir, qui ont repris pour la République ne se fêt